

*Le Secrétaire Général
du Gouvernement*

0018/SGG/CM

ATTESTATION**LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT**

atteste que le Gouvernement a adopté les conclusions de la communication du **Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé**, inscrite au Rôle du Secrétariat Général du Gouvernement sous le numéro 0018 du 14 janvier 2019, relative à un **modèle de création et de densification du tissu d'entreprises, générateur de croissance et d'emplois, accélérateur de la transformation de l'économie ivoirienne dénommé « CLONIX »**.

CLONIX est un modèle innovant de création d'entreprises conçu par l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE). C'est un modèle en réseau qui conceptualise, modélise et généralise les initiatives et expériences menées sur le territoire ivoirien en matière de promotion de l'entreprise. Plus précisément, CLONIX consiste à dupliquer sur le territoire national un grand nombre d'entreprises viables, telles des clones, à partir de modèles réussis, qu'elles soient de Très Petites Entreprises (TPE), de Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

Le modèle CLONIX permettra d'accélérer la transformation de l'économie nationale et le développement de l'entrepreneuriat national. Il contribuera également à l'atteinte des objectifs de l'axe 4 du Programme Social du Gouvernement (PS Gouv) portant employabilité et autonomisation des jeunes et des femmes.

La présentation du modèle CLONIX aux acteurs nationaux et aux partenaires au développement aura lieu dans les semaines à venir, à l'occasion d'une cérémonie officielle placée sous le parrainage du Premier Ministre.

Le Gouvernement a donné son agrément pour :

- l'adoption du modèle « CLONIX » ;
- la mise en place par l'INIE, d'une plateforme coopérative avec les ministères techniques, en vue d'installer des jeunes entrepreneurs dans les secteurs d'activités ;
- permettre à l'INIE de négocier avec les bailleurs de fonds internationaux afin d'obtenir un financement concessionnel qui lui permettra d'installer les entreprises définies dans ses programmes et de générer ainsi des ressources propres en vue d'assurer son autonomie financière.

Fait à Abidjan, le 16 janvier 2019



Eliane ATTE BIMANAGBO

Destinations : Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME
Ministère de l'Economie et des Finances
Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Secrétariat d'Etat auprès du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, chargé de la Promotion des PME ;

Copies : Premier Ministre
Secrétariat Général de la Présidence de la République